LOI DE FINANCES
INSCRIPTIONS EN LIGNE : MODE D'EMPLOI

1 - Connectez-vous avec les codes d'accès du cabinet en cliquant sur « MEMBRE ? CONNECTEZ-VOUS »

En cas d'oubli de ces codes, ou si votre cabinet n'a pas encore créé son compte, allez sur la page d'accueil de notre site **www.ceeca.org**, cliquer en haut à droite sur « MEMBRE ? CONNECTEZ VOUS » puis sur « Un oubli ? Pas encore inscrit ? ».

Remplissez l'intégralité des champs en veillant à indiquer le mail d'une personne référente (les accusés de réception d'inscription ainsi que les convocations à l'ensemble des formations du cabinet seront envoyées sur cette adresse).

A réception de votre demande, nous vous enverrons par retour de mail les codes d'accès.

2 - Accédez aux sessions en cliquant à gauche sur la rubrique « FISCALITE». Vous trouverez deux options, cliquez sur celle qui correspond à votre statut :

« LOI DE FINANCES EXPERT COMPTABLE / COLLABORATEUR » - 50 € H.T.

ou

« LOI DE FINANCES STAGIAIRES E.C. (1) » - tarif spécial 25 € H.T.

3 –Cliquez sur la date et le lieu de votre choix pour vous inscrire :

- Choisissez le ou les participants parmi la liste des membres du cabinet – si un collaborateur ou un associé n'apparaît pas dans cette liste, veuillez l'enregistrer en cliquant en haut à droite sur « Les collaborateurs » puis sur « + Ajouter ».

ATTENTION !
Les séminaires LOI DE FINANCES ne répondant pas aux critères de prise en charge AGEFOS, nous vous remercions de ne pas effectuer de demande de gestion en ligne (choisir donc le mode financement « cabinet »).
L'intégralité des inscriptions sera facturée directement au cabinet.

- Choisissez le mode de paiement de votre formation en cliquant sur « CABINET ». Vous avez la possibilité, si ce n'est déjà fait, d'opter pour le règlement par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE : cette option permet à votre cabinet de ne régler les formations qu'au moment de la facturation et non à l'inscription. A défaut, vous devrez nous adresser un chèque (ou un virement) qui devra être enregistré sept jours au plus tard avant le début du séminaire.

4 –Validez vos inscriptions.

- Vous recevrez automatiquement un mail de confirmation de réception de votre demande d'inscription à l'adresse mail référente indiqué sur votre compte
- Vous recevrez dans un deuxième temps sous 48 heures un mail de validation de vos inscriptions.

(1) inscrits au Conseil Régional de l'Ordre sous le statut de Stagiaires experts-comptables